

Conditions générales de fourniture

Sauf dérogation par accord spécifique écrit des parties, les présentes Conditions générales de fourniture s'appliquent à toutes les commandes reçues et acceptées par le Fournisseur et en font partie intégrante.

Art. 1 Les offres formulées par le Fournisseur à l'Acheteur resteront valables exclusivement pour la période indiquée dans le document en question et, une fois cette période écoulée, deviendront caduques sans qu'il soit nécessaire de les révoquer. Une fois la confirmation de commande reçue de la part du Fournisseur, si l'Acheteur n'a pas l'intention d'accepter la confirmation de commande et ce qui y est indiqué, il doit en informer le Fournisseur immédiatement.

Toute annulation ou modification ultérieure de la commande par l'Acheteur n'aura aucun effet, à moins qu'elle n'ait été autorisée au préalable, ou acceptée ultérieurement, par écrit par le Fournisseur.

Art. 2 Les délais de livraison contenus dans la confirmation de commande doivent être considérés comme indicatifs et il y a donc une tolérance de report du délai lui-même de 30 jours ; les délais de livraison ne pourront toutefois pas être considérés comme des conditions essentielles pour l'Acheteur aux fins de l'article 1457 du Code civil italien.

Art. 3 Le paiement du prix convenu devra impérativement être effectué par l'Acheteur selon les conditions et les modalités prévues dans la confirmation de commande.

Art. 4 Toutes les marchandises commandées par l'Acheteur qui ne seront pas livrées pour des raisons imputables à l'Acheteur lui-même seront en tout état de cause facturées par le Fournisseur et débitées. **Art. 5** Les réclamations pour vices et / ou défauts doivent être notifiées par écrit par l'Acheteur au Fournisseur par lettre recommandée avec accusé de réception ou par PEC dans les 8 (huit) jours suivant la livraison de la marchandise, faute de quoi le produit sera réputé conforme.

Art. 6 Dans le cadre de la prestation de services, si des marchandises appartenant à

l'Acheteur se trouvent dans les locaux du Fournisseur, l'Acheteur devra disposer d'une couverture d'assurance appropriée relative aux marchandises elles-mêmes et à leur emplacement dans les locaux du Fournisseur.

Art. 7 La fourniture du Produit et tout fait lié ou précurseur à la conclusion de la commande seront toujours et en tout état de cause, à titre indérogeable, soumis aux lois en vigueur en Italie et, pour tout litige qui pourrait survenir, le tribunal compétent sera le tribunal de Modène.